

Politique de santé

Les quinze actions du plan soins palliatifs sont engagées

Publié le 16/06/23 - 17h57

Si l'aide active à mourir occupe le calendrier politique, le plan de développement des soins palliatifs poursuit son déploiement. Outre la révision de la circulaire structurant l'offre, il contribue à la constitution d'une filière universitaire, au soutien au champ médico-social et à la reconnaissance de l'expertise infirmière.



Le plan entend faciliter le déploiement des soins palliatifs en dehors des établissements de santé, mais n'omet pas de renforcer l'offre hospitalière. (Amélie Benoist/Image Point FR/BSIP)

Annoncée régulièrement mais toujours en attente, la publication de la future instruction relative aux soins palliatifs est l'un des chantiers menés dans le cadre du plan triennal dédié. À l'occasion du congrès de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs à Nantes (Loire-Atlantique), les pilotes et les responsables des axes de ce plan ont fait un point d'étape des quinze actions engagées. Si une stratégie décennale est en cours de préparation, elle ne remplace pas ce plan de développement des soins palliatifs, qui suit donc son cours.

Depuis 2008, les soins palliatifs sont régis par une circulaire et son actualisation par une instruction ne signifie pas que la valeur juridique sera moindre, rassure la Dr Élisabeth Ballardur, responsable de l'axe sur l'offre de soins. Ce texte à paraître "*donne une souplesse importante de déploiement dans les territoires*". Il est "*en adéquation avec votre réalité*", explique-t-elle, en citant l'exemple du futur référentiel des hôpitaux de jour. Elle insiste également sur la notion de filière territoriale.

Huit cellules d'animation

L'instruction prévoit en effet la formalisation de ces filières de soins palliatifs sur la base d'un état des lieux et d'un projet régional porté par les cellules d'animation. Le plan implique quant à lui la mise en place d'une telle cellule dans chaque région — le total s'élève à date à huit et une instruction dédiée a déjà été diffusée (lire notre [article](#)). Ces filières ne se limitent pas aux structures hospitalières mais englobent les acteurs de ville et le domicile sous toutes ses formes. Les équipes mobiles de soins palliatifs seront un acteur de premier plan dans cet écosystème, avec un rôle clarifié dans la future instruction. Pour ces

équipes toujours, des crédits seront délégués jusqu'à la fin du plan pour continuer à soutenir leur création ou pour les étoffer, à condition d'avoir déjà un projet constitué.

Le plan avance également sur le soutien aux autres acteurs, autour des astreintes téléphoniques désormais pérennes ou des évaluations anticipées de l'HAD dans les Ehpad. Autre avancée remarquable, le règlement arbitral sur les relations entre l'Assurance maladie et les médecins libéraux favorise les visites longues en soins palliatifs à domicile, grâce au déplaçonnement du nombre de visites et une codification spécifique. Ce sujet du financement de l'Assurance maladie est l'une des questions centrales du protocole national sur l'expertise infirmière en soins palliatifs (voir encadré ci-dessous). La pratique avancée infirmière ne fait pas partie du plan, en raison de son calendrier triennal et des évaluations décidées des mentions existantes et de leur modèle économique. Les équipes se sont donc concentrées sur la construction de ce protocole de coopération.

38 réponses à l'appel sur le protocole d'expertise infirmière

Si le modèle économique reste une interrogation avec l'hypothèse de forfaits, le contenu du futur protocole de coopération est en cours de rédaction sur la base des 38 retours obtenus à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt publié au printemps. *"L'idée est de parvenir à une application début 2024. L'ossature est travaillée avec les équipes répondantes jusque fin septembre, avant d'avoir la validation de la Haute Autorité de santé et de passer les autres étapes"*, explique Évelyne Malaquin-Pavan, présidente du Conseil national professionnel infirmier, lors de la réunion du collège des acteurs en soins infirmiers de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs le 16 juin. Ces futures dérogations d'actes pourraient ainsi faciliter l'accès direct ou la prescription du matériel. Des sous-groupes de travail sont aussi en place, entre infirmiers et médecins, pour approfondir les besoins.

Les premiers postes universitaires pourvus

Sur le métier à tisser, plusieurs éléments sont encore en cours de finalisation. Il s'agit de la prise en charge des personnes en situation de grande précarité, la mise en place d'une unité de soins palliatifs dans tous les départements, le recueil de données robustes ou encore la formalisation des étapes d'anticipation palliative dans les parcours de soins. Sur ce dernier point, les équipes du plan travaillent déjà sur le cancer et les maladies rares, mais il ne s'agit que d'une partie du champ des possibles.

L'axe 2, dédié à la pédagogie et à la recherche, vise notamment à faire émerger et structurer une filière universitaire. Laurent Calvel, responsable de cet axe, annonce ainsi la prise de poste en septembre de quatre nouveaux maîtres de conférences-praticiens hospitaliers à Nantes, Lille (Nord), Rennes (Ille-et-Vilaine) et Paris. Après trois candidats retenus en 2022, cinq nouveaux postes de chefs de clinique sont également attribués et financés en 2023. Dans le cadre du plan, quarante postes d'assistants sont ouverts pour compléter une formation spécialisée transversale de médecine palliative. Concernant la formation continue, la fiche de l'agence nationale dédiée a été refondue.

Laurent Calvel évoque aussi le recensement mené sur les diplômés universitaires et interuniversitaires. *"Nous n'avons aucune idée de la répartition des professionnels formés, comment et où ils exercent et à quoi ils aspirent"*, souligne-t-il. Entre 2017 et 2022, il estime à 1 402 le nombre de professionnels (infirmiers, aides-soignants, médecins, psychologues, cadres, travailleurs sociaux, etc.) formés en diplôme universitaire et 2 071 en diplôme interuniversitaire.

Enfin, concernant l'axe 1 qui porte sur l'information, les aidants et les bénévoles, l'ensemble des actions sont mises en œuvre et certaines sont déjà finalisées, comme l'évolution du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie. Afin de s'appuyer sur l'existant, une plateforme regroupant les outils de dialogue entre les professionnels et les patients et un répertoire d'outils

favorisant l'anticipation par l'expression des volontés sont en cours de mise en place.

Jérôme Robillard

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>